

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 05 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 8 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 9
- Votants : 10 - Absents : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 8 novembre deux mil vingt-quatre conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Lydie CAUMES, Sophie GUITTON, Michael DHAUSSY, Angélique MEUNIER.

Absent excusé : Philippe FROGNEUX.

Pouvoirs : Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Bruno GAUTIER.

Secrétaire de séance : André LADET.

Objet de la délibération : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre du Produit des Amendes de Police pour l'année 2025

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal que le Conseil Départemental répartit annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente en faveur des communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants qui réalisent des travaux d'amélioration de la sécurité routière, dès lors qu'ils en ont la compétence.

Cette demande doit être déposée avant le 31 janvier 2025.

Il est proposé de déposer une demande pour la mise en place d'un radar pédagogique dans la rue de l'Eglise dans le sens de la descente en direction de la Grande rue, afin de sensibiliser et faire ralentir les automobilistes.

Le montant des travaux est estimé à 4160 € HT. Cette acquisition sera effectuée sur l'année 2025.

Le Conseil municipal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un radar pédagogique sur la rue de l'Eglise permettrait de faire ralentir les automobilistes arrivant de la RD401 par la rue de l'Eglise en direction de la Grande Rue,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont estimés à hauteur de 4160 € HT,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 10 VOIX POUR :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Produit des amendes de Police pour le financement d'un radar pédagogique et à signer tout acte afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 6 décembre 2024

Le Secrétaire de séance,
André LADET



Le Maire,
Bruno GAUTIER

